

Droit de pêche, lutte pour la vie

Dans la forêt des Sundarbans, sur la côte est, des pêcheuses s'organisent pour revendiquer leur droit constitutionnel à un moyen de subsistance

Urvashi Sarkar
(urvashisarkar@gmail.com), journaliste, chercheuse à la South Solidarity Initiative

Une pêcheuse, grande et mince, le visage solide, regarde le soleil disparaître dans les eaux calmes qui traversent Kultali, une île de la forêt des Sundarbans. Anima Mandal est en colère, et n'a pas mangé depuis le matin.

Elle était là pour une réunion que le Garde forestier du lieu avait fixée à 14 h, le 14 février 2015, dans les locaux de son service, situés sur un coin de l'île, de l'autre côté de la rivière. Environ une cinquantaine de femmes et quelques hommes étaient venus à cette importante entrevue pour exprimer deux demandes pressantes : la restitution de leurs *dongas* (pirogues), le statut de petit pêcheur traditionnel pour les femmes, avec donc le droit de pratiquer une pêche de subsistance.

Ces femmes faisaient partie de la Kultali Mahila Donga Matsyajibi Samity (Association des pêcheuses piroguières de Kultali). Pour être à ce rendez-vous, elles avaient fait un long chemin depuis le village de Madhya Gurgaria, à pied, sur des vélos équipés de planches, en bateau.

Il est déjà 17 h. Quelques femmes commencent à retourner vers le canot qui les ramènera chez elles. D'autres sont pressées d'aller s'occuper des enfants laissés à la maison. D'autres partent pour ne pas être grondées par un mari qui pourrait être violent. Anima et un petit nombre décident de rester à Kultali pour représenter tout le groupe, et obtenir

une réponse de la Direction des forêts. Elles font le tour du terrain jusqu'à une mare verdâtre où sont entassées leurs embarcations saisies, faites de tronc de palmier. Elles sont consternées car des morceaux déjà s'en détachent et tombent dans l'eau. « Il y a ici des centaines de milliers de roupies qui flottent dans l'eau », dit doucement Geeta Sahu. Mais on voit bien qu'elle est indignée comme toutes les autres à côté d'elle.

La conversation dans ce groupe en attente porte évidemment sur le coût de l'équipement : prix du tronc de palmier dans lequel est creusé le *donga*, prix de la main-d'œuvre, prix du goudron pour le revêtement. Tout cela peut monter à 5 000 roupies (80 dollars). Pour remplacer l'embarcation confisquée, il faut bien une telle dépense ! « Et pour rassembler cette somme, cela prend au moins deux ou trois mois, dit Beena Bag. Les bateaux en bois, autorisés par la Direction des forêts, coûtent trop cher ». Elles descendent un peu plus loin et aperçoivent deux *dinghies* (canots) encore solides qui pointent leur extrémité à travers la frondaison. Pour prendre du poisson et des crabes, les pêcheurs ont absolument besoin de leurs embarcations : c'est leur seul moyen de survie. Anima laisse aller sa colère : « Pourquoi cette saisie qui nous frappe à l'estomac ? Nous, nous n'avons pas un salaire fixe. Nous ne sommes pas à Calcutta où les gens touchent chaque mois des sous qu'ils peuvent économiser à la banque. Personne ne va me donner un panier de légumes pour faire la cuisine. La vie n'est pas pareille ici ! ».

La vie est en effet très différente dans les Sundarbans. Pour Anima et ses compagnes, la journée commence à 3 h du matin. Après les tâches ménagères, elles mettent leur *donga* à l'eau. Pour faire leur pêche, elles sont dans l'eau froide jusqu'à la poitrine. Puis il faut retourner à la maison pour cuisiner et nourrir les enfants. L'étape suivante est le dépôt où les femmes cèdent leurs prises, en espérant (sans garantie) gagner un peu d'argent. Quand elles en retirent quelque chose, cela passe aussitôt dans les dépenses du ménage, l'équipement de pêche, en conservant un petit quelque chose pour les mauvais jours de la semaine. Beaucoup de communautés par ici sont des gens sans terre, des pêcheurs depuis deux ou trois générations, qui ne vivent que de la pêche. Ce qu'ils tirent de cette activité détermine ce qu'ils peuvent acheter au marché.

Anima avait 10 ou 12 ans quand elle a été mariée. Elle a récemment perdu son mari,

PRADIP CHATTERJEE



Des membres de la Mahila Donga Samity et du Dakshinbanga Matsyajibi Forum devant les bureaux du Garde forestier de Kultali, Bengale occidentale, Inde

décédé d'une congestion cérébrale. « Il n'y a pas de bon dispensaire dans le secteur, dit-elle. Les femmes enceintes doivent aller à Joynagar où il y a l'hôpital, et qui est à deux heures d'ici ». La population masculine des Sunderbans a baissé depuis un certain temps. Les hommes vont chercher un meilleur travail ailleurs, surtout en ville comme ouvriers dans le bâtiment. Ou bien ils tuent des tigres pour en tirer profit.

Ces femmes sont aussi mécontentes de ne pas être mises dans le coup concernant les projets de développement touristique dans les Sunderbans. « Pourquoi est-ce qu'ils ne s'intéressent pas à nous aussi ? On aurait un meilleur travail, une vie meilleure. On dirait que personne ne veut traiter avec nous. Par contre, les gros bateaux, ils prennent des crabes et du poisson comme nous ; mais c'est à nous seulement que les gens de la Direction des forêts cherchent des histoires ! »

Comme si la vie n'était pas assez dure, cette Administration a aggravé encore les choses en confisquant les embarcations de ces femmes. Le motif invoqué est le suivant : étant donné que leurs *dongas* n'ont pas de BLC, c'est-à-dire le permis bateau délivré par la Direction des forêts, ils n'ont pas le droit de circuler dans les Sunderbans. Kultali fait partie de la Réserve forestière ; et de ce fait les pêcheurs n'ont pas le droit de prendre des crabes sur leur propre territoire, à moins de disposer de ce BLC.

Le système des BLC présente plusieurs difficultés : ces permis sont non transférables, ils restent en possession de gens qui ne pêchent plus, ils donnent lieu à un marché noir actif, il ne s'en délivre plus de nouveaux. Une étude de l'ICSF basée sur le rapport intitulé *Problèmes des communautés de pêche dans la Réserve de tigres des Sunderbans* traite de ces aspects en détail (http://mpa.icsf.net/images/stories/mpa/report_2march_kg.pdf). Pour décourager les pêcheurs, la Direction des forêts a recours à diverses pratiques, notamment la confiscation des filets. Et les femmes disent avoir reçu des menaces : on allait mettre des morceaux de verre dans le sable des berges pour les éloigner, car elles opèrent pieds nus.

« L'interdiction de pêcher imposée à ces femmes qui dépendent des droits forestiers communautaires pour leur survie constitue une violation de la Loi relative aux droits forestiers (FRA) », dit Pradip Chatterjee qui préside le *Dakshinbanga Matsyajibi Forum*.

Ce texte a pour but de protéger les droits d'accès des habitants traditionnels des forêts, incluant en particulier l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité de leur terroir.

Il rappelle que, malgré des relances répétées, le gouvernement du Bengale occidental n'a toujours pas fait appliquer officiellement cette loi dans les districts de North et South 24 Parganas : « Ce refus constitue une atteinte au droit à des moyens de subsistance pour des populations qui dépendent de la forêt : pêcheurs, récolteurs de miel sauvage, ramasseurs de bois mort, cueilleurs de coquillages... Il en résulte donc des conflits avec la Direction des forêts ». Si la FRA entrainait en vigueur dans cet environnement, les pêcheurs auraient le droit de prélever des crabes sans posséder de BLC.

Le Garde forestier entre en scène peu après 18 h. Il s'adresse aux femmes de la *Mahila Donga Samity* et aux membres du *Dakshinbanga Matsyajibi Forum* devant les bureaux de son service. Il dit que les pirogues ont été saisies parce qu'elles auraient servi à des activités de braconnage. Les femmes disent qu'il a pu y avoir des cas sporadiques de ce genre, mais ce n'est pas une raison pour sanctionner toute une communauté.

Elles promettent d'informer la Direction des forêts s'il y a du braconnage, mais répètent qu'elles ont le droit d'utiliser leurs embarcations pour pêcher. Le Garde forestier accepte de ne pas procéder à des confiscations de pirogues au cours des trois prochains mois. Pendant cette période, leurs mouvements seront surveillés. Il accepte aussi de soumettre cette affaire de droits des communautés de pêche dépendantes du milieu forestier à l'échelon supérieur.

Quand il rouspète contre le versement d'indemnités par l'État en cas de décès de pêcheurs s'aventurant sur le territoire des tigres, on lui dit que les pêcheurs ne vont pas dans ces endroits volontairement, mais parce qu'ils sont obligés d'assurer leur subsistance.

Quand cette discussion prend fin, la nuit est déjà installée. Les femmes sont heureuses d'avoir obtenu gain de cause, temporairement. Elles s'entassent dans un *dinghy* qui les amène sur les eaux sombres des Sunderbans. Anima fixe la rivière tranquille qui va la rapprocher de chez elle.

(Cet article a d'abord été publié, le 12 mars 2015, sur le site *The People's Archive of Rural India*, www.ruralindiaonline.org)